



## PROCÈS-VERBAL

De la séance ordinaire du conseil de la Communauté métropolitaine de Québec, tenue au 1130, route de l'Église, à Québec, arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge, à compter de 17 h, le 12 décembre 2013.

Sont présents formant quorum :

- M. la maire Gilles Lehouillier, Lévis, vice-président du conseil
- M. le préfet Jean-Luc Fortin, MRC de La Côte-de-Beaupré
- M. le préfet Jean-Pierre Turcotte, MRC de L'Île-d'Orléans
- M. le maire Marcel Corriveau, Saint-Augustin-de-Desmaures
- Mme la conseillère Ann Jeffrey, Lévis
- M. le conseiller Guy Dumoulin, Lévis
- M. le conseiller Michel Patry, Lévis
- M. le conseiller Robert Maranda, Lévis
- M. le conseiller Rémy Normand, Québec
- M. le conseiller Steeve Verret, Québec
- Mme la conseillère Dominique Tanguay, Québec
- M. le conseiller Laurent Proulx, Québec
- M. le conseiller Sylvain Légaré, Québec
- Mme la conseillère Michelle Morin-Doyle, Québec

Sont absents :

- M. le maire Régis Labeaume, Québec, président
- Mme la conseillère Julie Lemieux, Québec
- M. le préfet Robert Miller, MRC de La Jacques-Cartier

Sont également présents :

- M. Marc Rondeau, directeur général
- Mme Marie-Josée Couture, le secrétaire

### Période de recueillement et ouverture de la séance

En l'absence du président, M. Gilles Lehouillier, vice-président du conseil de la CMQ ouvre et préside la séance. Il est constaté que le quorum est atteint.

### Adoption de l'ordre du jour

#### **Résolution n° C-2013-82**

Sur proposition de M. Robert Maranda, appuyée par Mme Michèle Morin-Doyle, il est unanimement résolu :

- D'adopter l'ordre du jour avec les modifications suivantes :
  - Ajouter le point 5DG) 3 : Distribution et diffusion de l'image aérienne 2013

Adoptée

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 28 novembre 2013

**Résolution n° C-2013-83**

Sur proposition de Mme Ann Jeffrey, appuyée par M. Marcel Corriveau, il est unanimement résolu :

- D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 28 novembre 2013.

Adoptée

Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 28 novembre 2013

**Résolution n° C-2013-84**

Sur proposition de M. Jean-Pierre Turcotte, appuyée par M. Steeve Verret, il est unanimement résolu :

- D'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 28 novembre 2013.

Adoptée

Désignation au conseil d'administration de la SODES

**Résolution n° C-2013-85**

Sur proposition de M. Steeve Verret, appuyée par M. Michel Patry, il est unanimement résolu :

- D'annuler la résolution n° C-2013-70.
- De soumettre à la Société de développement économique du Saint-Laurent (SODES) le nom de M. Guy Dumoulin pour agir à titre de représentant de la Communauté métropolitaine de Québec au sein de son conseil d'administration.

Référence : Rapport décisionnel du 12 décembre 2013  
Responsable : Direction générale

Adoptée

Nomination à différents comités

**Résolution n° C-2013-86**

Sur proposition de M. Jean-Pierre Turcotte, appuyée par Mme Michèle Morin-Doyle, il est unanimement résolu :

- De désigner M. Jean-Luc Fortin à titre de membre du comité de suivi et de révision Plan de gestion des matières résiduelles Rive-Nord en remplacement de M. Pierre Lefrançois;
- De désigner M. Jean-Luc Fortin à titre de membre du comité de vigilance du lieu d'enfouissement de la Ville de Québec en remplacement de M. Pierre Lefrançois;
- De désigner M. Jean-Luc Fortin à titre de membre du comité politique de mise en œuvre et de suivi du Plan métropolitain d'aménagement et de développement en remplacement de M. Pierre Lefrançois;
- De désigner M. Jean-Luc Fortin à titre de membre à la Table de concertation régionale sur le Saint-Laurent (TCR) en remplacement de M. Pierre Lefrançois.

Référence : Rapport décisionnel du 12 décembre 2013

Responsable : Direction générale

Adoptée

Distribution et diffusion de l'image aérienne 2013

**Résolution n° C-2013-87**

Sur proposition de Mme Dominique Tanguay, appuyée par M. Guy Dumoulin, il est unanimement résolu :

- Prendre acte de la fin des travaux et autoriser la diffusion de l'image aérienne sur la carte interactive métropolitaine et sa distribution auprès des partenaires municipaux de la Communauté métropolitaine de Québec.

Référence : Rapport décisionnel du 12 décembre 2013

Responsable : Direction générale

Adoptée

Adoption du règlement n° 2013-67 modifiant le règlement de contrôle intérimaire n° 2010-41 de la CMQ visant à limiter les interventions humaines dans les bassins versants des prises d'eau de la Ville de Québec installées dans la rivière Saint-Charles et la rivière Montmorency

**Résolution n° C-2013-88**

- CONSIDÉRANT le règlement n° 2010-41 intitulé « Règlement de contrôle intérimaire visant à limiter les interventions humaines dans les bassins versants des prises d'eau de la Ville de Québec installées dans la rivière Saint-Charles et la rivière Montmorency »;
- CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt de la Communauté métropolitaine de Québec que le règlement n° 2010-41 soit modifié de la façon prévue par le règlement modificateur visé par la présente résolution;
- EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Steeve Verret et appuyé par M. Laurent Proulx de modifier le règlement n° 2010-41 conformément au règlement présenté en annexe.

Référence : Rapport décisionnel du 12 décembre 2013

Responsable : Secrétariat

Adoptée à l'unanimité

Calendrier des séances du conseil de la CMQ pour l'année 2014

**Résolution n° C-2013-89**

Sur proposition de Mme Dominique Tanguay, appuyée par M. Michel Patry, il est unanimement résolu :

- Adopter le calendrier, joint en annexe, des séances ordinaires du conseil de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) pour l'année 2014, lesquelles se tiendront à l'Édifice Andrée-P.-Boucher;
- Inviter le conseil de chaque composante à tenir compte du calendrier des séances du conseil de la CMQ lors de l'adoption des projets de règlement et des règlements devant lui être soumis, et ce, afin de permettre le respect des délais légaux impartis.

Référence : Rapport décisionnel du 12 décembre 2013

Responsable : Secrétariat

Adoptée

Virement budgétaire

**Résolution n° C-2013-90**

Sur proposition de M. Jean-Pierre Turcotte, appuyée par Mme Michèle Morin-Doyle, il est unanimement résolu :

- D'autoriser un virement de 145 100 \$ provenant de la partie III du « Fonds de développement métropolitain » du budget 2013 vers le surplus non affecté de la partie I.

Référence : Rapport décisionnel du 12 décembre 2013

Responsable : Trésorerie

Adoptée

Plan de gestion des matières résiduelles – Surplus affecté

**Résolution n° C-2013-91**

Sur proposition de M. Steeve Verret, appuyée par Mme Michèle Morin-Doyle, il est unanimement résolu :

- D'affecter les surplus de la partie II du budget 2013 qui concerne le plan de gestion des matières résiduelles, à sa révision.

Référence : Rapport décisionnel du 12 décembre 2013

Responsable : Trésorerie

Adoptée

Avis de conformité sur le règlement de concordance n° 184 de la MRC de La Côte-de-Beaupré

**Résolution n° C-2013-92**

Sur proposition de M. Jean-Luc Fortin, appuyée par M. Marcel Corriveau, il est unanimement résolu :

- D'approuver le règlement n° 184 de la MRC de La Côte-de-Beaupré;

- D'autoriser le secrétaire de la Communauté métropolitaine de Québec à délivrer et à émettre à la MRC de la Côte-de-Beaupré un certificat de conformité à l'égard du règlement n° 184 intitulé « Règlement de concordance n° 184 au Plan métropolitain d'aménagement et de développement modifiant le règlement # 27 intitulé "Schéma d'aménagement de la MRC de La Côte-de-Beaupré". La présente résolution faisant office de ce certificat;
- De féliciter la MRC de La Côte-de-Beaupré pour les efforts consentis à la mise en concordance édifiante de son schéma d'aménagement au PMAD de la CMQ à l'intérieur du délai fixé par la Loi;
- De transmettre au conseil de la MRC de La Côte-de-Beaupré copie du présent rapport décisionnel et de ses annexes.

Référence : Rapport décisionnel du 12 décembre 2013

Responsable : Aménagement du territoire

Adoptée

### Avis de conformité relatif au règlement n° 03-2013 de la MRC de La Jacques-Cartier

#### **Résolution n° C-2013-93**

Sur proposition de M. Jean-Luc Fortin, appuyée par M. Marcel Corriveau, il est unanimement résolu :

- D'approuver le règlement n° 03-2013 de la MRC de La Jacques-Cartier, car il ne comporte aucun élément incompatible ou contradictoire avec les stratégies véhiculées par le PMAD;
- D'autoriser le secrétaire de la Communauté métropolitaine de Québec à délivrer et transmettre à la MRC de La Jacques-Cartier eu égard au règlement n° 03- 2013 intitulé « Règlement n° 03-2013 abrogeant le règlement de remplacement n° 01-2013 et modifiant le schéma d'aménagement révisé n° 02-2004 de manière à ajuster le périmètre urbain de Fossambault-sur-le-lac, les zones prioritaires de développement et les zones de réserves urbaines, à créer une nouvelle aire d'affectation de conservation, à modifier certaines dispositions du document complémentaire et à modifier la grille de compatibilité des usages de Fossambault-sur-le-Lac », le certificat de conformité requis par la loi, la présente résolution faisant office de ce certificat.
- De transmettre à la MRC de La Jacques-Cartier copie du présent rapport décisionnel et de ses annexes.

Référence : Rapport décisionnel du 12 décembre 2013

Responsable : Aménagement du territoire

Adoptée

Avis sur le projet de règlement n° RV-2013-12-92 modifiant le règlement n° RV-2008-07-60 de la Ville de Lévis sur le schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR)

**Résolution n° C-2013-94**

Sur proposition de M. Guy Dumoulin, appuyée par M. Robert Maranda, il est unanimement résolu :

- D'informer la Ville de Lévis :
  - Que le projet de règlement n° RV-2013-12-92 modifiant le règlement n° RV-2008-07-60 sur le schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) ne compromet aucune stratégie du Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD).
- De transmettre à la Ville de Lévis copie du présent rapport décisionnel ainsi que de ses annexes.

Référence : Rapport décisionnel du 12 décembre 2013  
Responsable : Aménagement du territoire

Adoptée

Avis sur le projet de règlement n° RV-2013-12-96 modifiant le règlement n° RV-2008-07-60 de la Ville de Lévis sur le schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR)

**Résolution n° C-2013-95**

Sur proposition de Mme Ann Jeffrey, appuyée par M. Michel Patry, il est unanimement résolu :

- D'informer la Ville de Lévis :
  - Que le projet de règlement n° RV-2013-12-96 modifiant le règlement n° RV-2008-07-60 sur le schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) ne compromet aucune stratégie du PMAD.
- De transmettre à la Ville de Lévis copie du présent rapport décisionnel ainsi que de ses annexes.

Référence : Rapport décisionnel du 12 décembre 2013  
Responsable : Aménagement du territoire

Adoptée

Avis sur le projet de règlement n° RV-2013-12-93 modifiant le règlement RV-2008-07-60 de la Ville de Lévis sur le schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR)

**Résolution n° C-2013-96**

Sur proposition de Mme Ann Jeffrey, appuyée par M. Guy Dumoulin, il est unanimement résolu :

- D'informer la Ville de Lévis :
  - Que le projet de règlement no RV-2013-12-93 modifiant le règlement no RV-2008-07-60 sur le schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) ne compromet aucune stratégie du Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD);
  - Que la CMQ l'invite, à l'étape de l'adoption du règlement qui suivra le projet no RV-2013-12-93, à intégrer les règles destinées à accueillir la croissance dans des lieux d'emploi de qualité conformément à la stratégie no 6 du PMAD;
- De transmettre à la Ville de Lévis copie du présent rapport décisionnel ainsi que de ses annexes.

Référence :            Rapport décisionnel du 12 décembre 2013  
Responsable :        Aménagement du territoire

Adoptée

Avis sur le projet de Plan de protection et de mise en valeur des forêts privées (PPMV) de la région de Québec 03

**Résolution n° C-2013-97**

Sur proposition de M. Steeve Verret, appuyée par M. Jean-Luc Fortin, il est unanimement résolu :

- D'informer l'Agence des forêts privées de Québec 03 que le projet de Plan de protection et de mise en valeur (PPMV) des forêts privées daté de septembre 2013 n'apparaît pas conforme aux objectifs du Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD);
- D'inviter l'Agence à intégrer au PPMV les éléments mentionnés à l'analyse complémentaire annexée au rapport décisionnel accompagnant la présente résolution afin d'en assurer la conformité au PMAD;



- De transmettre à l'Agence des forêts privées de Québec 03 la présente résolution ainsi que le rapport décisionnel l'accompagnant, incluant l'analyse complémentaire en annexe 3, laquelle est datée du 22 octobre 2013.

Référence : Rapport décisionnel du 12 décembre 2013  
Responsable : Aménagement du territoire  
Adoptée

### Renouvellement du titre de transport métropolitain entre la Rive-Nord et la Rive-Sud de la CMQ pour les années 2014-2015

#### **Résolution n° C-2013-98**

Sur proposition de M. Laurent Proulx, appuyée par M. Robert Maranda, il est unanimement résolu :

- De renouveler, pour une période allant jusqu'à 24 mois (1<sup>er</sup> janvier 2014 au 31 décembre 2015), l'entente sur le titre de transport métropolitain entre la Rive-Nord et la Rive-Sud de la Communauté métropolitaine de Québec, conditionnellement au financement prévu au Programme d'aide gouvernementale au transport collectif des personnes (décret n° 1152-2002 modifié par le décret n° 148-2007 du 14 février 2007) ou à tout autre programme similaire ou analogue prévoyant une contribution équivalente;
- D'autoriser le président de la CMQ et le secrétaire, ou en leur absence ou en empêchement d'agir, la vice-présidente du comité exécutif et le directeur général, à signer l'entente à intervenir et tous les documents nécessaires en application de la présente résolution;
- D'autoriser la Direction générale à entreprendre les démarches nécessaires en collaboration avec ses partenaires afin d'élaborer les paramètres devant atteindre une réelle intégration tarifaire.

Référence : Rapport décisionnel du 12 décembre 2013  
Responsable : Transport

Adoptée

### Renouvellement du titre de transport métropolitain au territoire de la MRC de La Jacques-Cartier pour les années 2014-2015

#### **Résolution n° C-2013-99**

Sur proposition de Mme Dominique Tanguay, appuyée par M. Jean-Pierre Turcotte, il est unanimement résolu :

- De renouveler, pour une période allant jusqu'à 24 mois (1<sup>er</sup> janvier 2014 au 31 décembre 2015), l'entente sur le titre de transport métropolitain pour le territoire de la MRC de La Jacques-Cartier, conditionnellement à la participation financière équivalente de la MRC et au renouvellement de l'entente avec le ministère des Transports du Québec relative au financement prévu au Programme d'aide gouvernementale au transport collectif des personnes ou à tout autre programme similaire ou analogue prévoyant une contribution équivalente;
- D'autoriser le président de la Communauté métropolitaine de Québec et le secrétaire, ou en leur absence ou en empêchement d'agir, la vice-présidente du comité exécutif et le directeur général, à signer l'entente à intervenir et tous les documents nécessaires à l'application de la présente résolution;
- D'autoriser la Direction générale à entreprendre les démarches nécessaires en collaboration avec ses partenaires afin d'élaborer les paramètres devant atteindre une réelle intégration tarifaire.

Référence :            Rapport décisionnel du 12 décembre 2013  
Responsable :        Transport

Adoptée

### Renouvellement du titre de transport métropolitain au territoire de la MRC de L'Île-d'Orléans pour les années 2014-2015

#### **Résolution n° C-2013-100**

Sur proposition de M. Jean-Pierre Turcotte, appuyée par M. Jean-Luc Fortin, il est unanimement résolu :

- De renouveler, pour une période allant jusqu'à 24 mois (1<sup>er</sup> janvier 2014 au 31 décembre 2015), l'entente sur le titre de transport métropolitain pour le territoire de la MRC de L'Île d'Orléans, conditionnellement à la participation financière équivalente de la MRC et au renouvellement de l'entente avec le ministère des Transports du Québec relative au financement prévu au Programme d'aide gouvernementale au transport collectif des personnes ou à tout autre programme similaire ou analogue prévoyant une contribution équivalente;
- D'autoriser le président de la Communauté métropolitaine de Québec et le secrétaire, ou en leur absence ou en empêchement d'agir, la vice-présidente du comité exécutif et le directeur général, à signer l'entente à intervenir et tous les documents nécessaires à l'application de la présente résolution;
- D'autoriser la Direction générale à entreprendre les démarches nécessaires en collaboration avec ses partenaires afin d'élaborer les paramètres devant atteindre une réelle intégration tarifaire.

Référence : Rapport décisionnel du 12 décembre 2013  
Responsable : Transport

Adoptée

Renouvellement du titre de transport métropolitain au territoire de la MRC de La Côte-de-Beaupré pour les années 2014-2015

**Résolution n° C-2013-101**

Sur proposition de M. Jean-Luc Fortin, appuyée par M. Jean-Pierre Turcotte, il est unanimement résolu :

- De renouveler, pour une période allant jusqu'à 24 mois (du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2015), l'entente sur le titre de transport métropolitain pour le territoire de la MRC de La Côte-de-Beaupré, conditionnellement à la participation financière équivalente de la MRC et au renouvellement de l'entente avec le ministère des Transports du Québec relative au financement prévu au Programme d'aide gouvernementale au transport collectif des personnes ou à tout autre programme similaire ou analogue prévoyant une contribution équivalente;
- D'autoriser le président de la Communauté métropolitaine de Québec et le secrétaire, ou en leur absence ou en empêchement d'agir, la vice-présidente du comité exécutif et le directeur général, à signer l'entente à intervenir et tous les documents nécessaires en application de la présente résolution;
- D'autoriser la Direction générale à entreprendre les démarches nécessaires en collaboration avec ses partenaires afin d'élaborer les paramètres devant atteindre une réelle intégration tarifaire.

Référence : Rapport décisionnel du 12 décembre 2013  
Responsable : Transport

Adoptée

Renouvellement de l'entente pour le projet pilote d'interconnexion des services de transport adapté sur le territoire métropolitain pour l'année 2014

**Résolution n° C-2013-102**

Sur proposition de M. Robert Maranda, appuyée par Mme Dominique Tanguay, il est unanimement résolu :

- Reconduire l'entente en vigueur sur le projet pilote d'interconnexion des services de transport adapté sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Québec pour une période de 12 mois (du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2014), conditionnellement au renouvellement du ministère des Transports du Québec d'un financement couvrant 87,5 % des coûts admissibles jusqu'à concurrence de 350 000 \$ par année;
- Autoriser le président de la CMQ et le secrétaire, ou en leur absence ou en empêchement d'agir, la vice-présidente du comité exécutif et le directeur général, à signer l'entente à intervenir et tous les documents nécessaires en application de la présente résolution;
- Autoriser la Direction générale à entreprendre les démarches nécessaires en collaboration avec les instances concernées, tant municipales que gouvernementales visant à assurer la permanence du projet. Le tout devant être soumis au conseil d'ici la fin 2014.

Référence : Rapport décisionnel du 12 décembre 2013

Responsable : Transport

Adoptée

### Bordereau d'information

Le bordereau d'information en date du 12 décembre 2013 est déposé aux membres du conseil.

### Période d'intervention des membres du conseil

Un temps de parole est laissé pour les membres du conseil qui désirent intervenir.

### Période de questions du public

Une période est réservée aux questions du public.

### Clôture de la séance

### **Résolution n° C-2013-103**

Sur proposition de M. Marcel Corriveau, appuyée par M. Michel Patry, il est unanimement résolu :

- De lever la séance.

Adoptée

Les résolutions C-2013-82 à C-2013-103 consignées dans ce procès-verbal, sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

(S) GILLES LEHOULLIER  
PRÉSIDENT DE LA SÉANCE

(S) MARIE-JOSÉE COUTURE  
SECRETARE